

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2456

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon et les Sociétés GL Events et Radio Scoop dans le cadre du partenariat local UEFA Euro 2016 Lyon ville hôte

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2456 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LES SOCIETES GL EVENTS ET RADIO SCOOP DANS LE CADRE DU PARTENARIAT LOCAL UEFA EURO 2016 LYON VILLE HOTE (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a été retenue pour accueillir six matches de la phase finale du championnat d'Europe de Football UEFA Euro 2016 au Grand Stade de Lyon et pour retransmettre l'ensemble des matches du tournoi dans la Fan Zone sur la place Bellecour, du 10 juin 2016 au 10 juillet 2016.

Dans le cadre des droits octroyés par l'UEFA Euro 2016 pour cet événement de dimension internationale, la ville hôte pouvait s'adjoindre des partenaires locaux afin de soutenir la ville et s'associer à la Fan Zone, tout en permettant de réduire les coûts de l'événement.

Compte tenu des contraintes imposées par l'UEFA en termes de recherche de partenaires (notamment l'interdiction de solliciter les entreprises évoluant dans les secteurs identiques aux sponsors officiels) et d'une information tardive de l'UEFA de l'ensemble de ses sponsors officiels, la Ville de Lyon a été contrainte d'engager tardivement les négociations avec les potentiels parrains.

Dans ce cadre, la société GL Events Services et la société Radio Scoop ont souhaité se rapprocher de la Ville de Lyon afin de conclure des partenariats autour de l'Euro 2016 à Lyon et plus particulièrement, au sein de la Fan Zone située place Bellecour, du 10 juin 2016 au 10 juillet 2016.

En contrepartie des engagements des partenaires, les parrains bénéficient d'une offre groupée standard comprenant notamment des places pour les matches se déroulant au Grand Stade de Lyon, des Spots publicitaires dans la Fan Zone, de la communication sur leur marque, de l'usage de la marque UEFA Euro 2016, de possibilités d'hospitalités... leur permettant de s'associer au niveau local à cet événement sportif pour valoriser leur image de marque, de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès d'un public à la fois local et international et de retombées publicitaires dans un lieu central et emblématique de la Ville de Lyon.

Pour la Ville de Lyon, cela a permis le développement d'un riche programme d'animation au sein de la Fan Zone destiné aux visiteurs et supporters et de mettre en œuvre un programme d'hospitalités.

Parrainage avec GL Events Services

GL Events Services a pour activité principale la conception et l'organisation pour ses clients d'événements.

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir cette manifestation sportive internationale pour bénéficier de sa notoriété, la Société GL Events Services a décidé de valoriser la Fan Zone de Lyon.

La société GL Events Services a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de l'Euro 2016 à Lyon :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
GL Events Services	<p>Mise à disposition du village et de l'espace d'accueil VIP pour l'inauguration de la Fan Zone, pour une valeur de 22 873,89 €HT.</p> <p>Mise à disposition du village et de l'espace d'accueil VIP pour la soirée Opéra Fan Zone, pour une valeur de 7 873, 90 €HT.</p> <p>Mise à disposition d'un container pour le Partenaire Local Média, pour une valeur de 12 244 €HT.</p> <p>Mise à disposition d'un espace VIP pour le Partenaire Local Média, pour une valeur de 20 430,21 €HT.</p>	<p>100 places pour les Matches de l'Euro 2016 se déroulant dans le Grand Stade de Lyon, pour une valeur de 11 340 €HT.</p> <p>Spot publicitaire dans la Fan Zone, pour une valeur de 14 692 € HT.</p> <p>Communication sur le nom et le logo du partenaire sur la signalétique de la Fan Zone et sur les supports de communication de la Ville de Lyon, pour une valeur de 12 390 €HT.</p> <p>Utilisation de la dénomination et du logo UEFA Euro 2016 – Lyon Ville Hôte, pour une valeur de 25 000 €HT.</p>
	Valorisation : 63 422 €HT.	Valorisation : 63 422 €HT.

Parrainage avec Radio-Scoop :

Radio Scoop est une société de radiodiffusion qui a pour activité principale l'émission et la diffusion sur les ondes radio sur la région lyonnaise et sur Internet d'émissions de divertissement et d'animation.

Les modalités du partenariat sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Radio Scoop	<p><u>Plan de Communication</u></p> <p>Campagne de communication sur les ondes comprenant une phase de teasing et de révélation, pour une valeur de 35 758,80 €HT.</p> <p>Campagne sur le Site Internet & Réseaux sociaux, pour une valeur de 12 470,79 €HT.</p> <p>Rubrique éditoriale dédiée comprenant la diffusion, l'enregistrement de la rubrique et les frais de mise en onde, pour une valeur de 24 500 €HT.</p>	<p>50 places pour les Matches de l'Euro 2016 se déroulant dans le Grand Stade de Lyon, pour une valeur de 5 670 € HT.</p> <p>Spots publicitaires dans la Fan Zone, pour une valeur de 14 692 €HT.</p> <p>Dispositifs techniques pour les animations musicales pour une valeur de 46 803,38 €HT.</p> <p>Communication sur le nom et le logo du partenaire sur la signalétique de la Fan Zone et sur les supports de communication de la Ville de Lyon, pour une valeur de 12 390 €HT.</p>

	<p>Annonces animateur comprenant la diffusion, l'enregistrement de la rubrique et les frais de mise en onde, pour une valeur de 24 500 €HT</p> <p><u>Animation musicale</u></p> <p>Le 19 juin 2016 : DJ scoop à 16h00 et mix du DJ Bob Sinclar featuring Big Ali.</p> <p>Le 3 juillet : Live casting The Voice pour une valeur de 40 000 €HT.</p>	<p>Utilisation de la dénomination et du logo UEFA Euro 2016 – Lyon Ville Hôte, pour une valeur de 25 000 €HT.</p> <p>Container Radio Scoop dans la Fan Zone, pour une valeur de 12 244 €HT.</p> <p>Espace Radio Scoop dans le village VIP, pour une valeur de 20 430,21 € HT.</p>
	<p>Valorisation : 137 229,59 €HT.</p>	<p>Valorisation totale : 137 229,59 €HT.</p>

Les parrainages correspondants sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Oui l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon, la Société GL Events Services et la Société Radio Scoop, dans le cadre du partenariat local UEFA Euro 2016 Lyon ville hôte, sont approuvées.
2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
3. Les dépenses correspondantes seront affectées au chapitre 011, nature 6238.
4. Les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 70, natures 7062 et 7088.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT